EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre, à 15h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLAIN, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2026

PRESENTS :

BISCAUT Marie-Ange	Conseillère municipale
BLAIN Michel	Maire
BOUSQUET Aurélie	Conseillère municipale
GAMBET Frank	1er Adjoint
GAREIL Audrey	2ème Adjointe
GAUTHIER Chantal	Conseillère municipale
ORANGE Alina	Conseillère municipale
SALOMÉ Alain	Conseiller municipal
COLLIGNON Arnaud	Conseiller municipal
BILLION Myriam	Conseillère municipale
BOUSQUET Corentin	Conseiller municipal

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

DELIBERATION N°55/2026 – FONDS DE CONCOURS 2026 - CCLGV

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI
Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 69/05/2017 en date du 18/05/2017 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon et notamment les dispositions incluant la Commune de LES SALLES SUR VERDON comme l'une de ses communes membres,
Vu la délibération n°2025-039 de la CCLGV en date du 5 mars 2026 attribuant les fonds de concours à la commune de LES SALLES SUR VERDON d'un montant de 11 025€.

Monsieur Le Maire présente les équipements à acquérir et à soumettre au fonds de concours de la CCLGV :

PLAN DE FINANCEMENT

FONDS DE CONCOURS 2026 - LES SALLES SUR VERDON

OBJET DU FINANCEMENT	CLIMATISATIONS REVERSIBLES BUREAUX MAIRIE
COUT TOTAL DE L'OPERATION	9 443.50€ HT
FOND DE CONCOURS 2026	4 721.75€ HT
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	4 721.75€ HT

OBJET DU FINANCEMENT	CANALISATION DE REFOULEMENT – STATION DE POMPAGE
COUT TOTAL DE L'OPERATION	12 656.50€ HT
FOND DE CONCOURS 2026	6 303.25€ HT
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	6 353.25€ HT

COUT TOTAL DE L'OPERATION	22 100€ HT
FOND DE CONCOURS 2026	11 025€ HT
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	11 075€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le projet d'acquisition d'équipements définis ci-dessus
DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon en vue de participer au financement de ces équipements
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette opération
CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Michel BLAIN

pour le maire
N par délégation
1er adjoint

MAIRIE DES SALLES SUR VERDON (VAR)